



Externalisations, mutualisations, économies, suppressions d'emplois, abandons et transferts de missions...

La nouvelle RGPP s'appelle Action Publique 2022 Toutes les raisons de se mobiliser !

En septembre dernier, le Premier Ministre annonçait des mesures qui n'étaient pas sans rappeler les heures les plus sombres de la RGPP : externalisations, abandons et transferts de missions, réorganisations, etc. Depuis, tous les cabinets ministériels planchent pour accoucher d'un nouveau plan de « réformes » avec un seul mot d'ordre : réductions des coûts et de l'emploi public ! Un document intitulé « *contribution ministérielle aux travaux du CAP2022* » daté du 3 novembre 2017 et que s'est procuré la CGT-Culture décrit dans les grandes lignes, ce qui attend notre Ministère. Autant le dire tout de suite, si nous voulons éviter le pire, il va falloir se mobiliser.

Externalisation de la filière Accueil, Surveillance et Magasinage

Dans une logique purement libérale, le Gouvernement demande l'externalisation (privatisation) de certaines missions publiques. Pour le Ministère de la Culture, il est prévu d'externaliser 200 postes (équivalents temps plein) à l'occasion des départs à la retraite non-remplacés. La Filière Accueil, Surveillance et Magasinage est clairement dans le collimateur de Françoise Nyssen. La méthode est simple : accélérer les départs à la retraite sans remplacer les agents pour ensuite confier leurs missions au secteur privé ; soit 27 % des agents de catégorie C de la filière. La condition du succès de cette mesure est une « *annonce rapide de la stratégie de transformation* ».

Fin programmée des musées « Services à Compétences Nationales »

Concernant les musées-SCN, quatre *scenarii* sont envisagés :

- transfert aux collectivités territoriales (ex. musée Magnin à la commune de Dijon)
- transfert à d'autres ministères (ex. musée des Plan et Reliefs à l'Armée)
- transfert à des établissements publics existants (ex. musée Clemenceau au CMN)
- transfert à la Réunion des Musées Nationaux (RMN-GP)

Dans tous les cas, Françoise Nyssen liquide sans vergogne les derniers musées « Services à Compétences Nationales » sous prétexte de clarifier le rôle de l'administration centrale. En vérité - et comme toujours - il s'agit de développer les ressources propres dans une logique de désengagement de l'État et de réduction des coûts. La RMN-GP n'est pas non plus épargnée. Outre le transfert de musées-SCN, il est prévu de « *ne conserver que les activités commerciales dont la rentabilité aura été établie [...] transférer à d'autres acteurs les missions actuellement assurée par la RMN-GP pour le compte des musées (billetterie, expositions, acquisition, etc.)* » autrement dit, il s'agit de sous-traitance en cascade.

L'administration centrale réduite à la portion congrue et des établissements toujours plus autonomes

Pour l'administration centrale, Françoise Nyssen nous radote la vieille rengaine d'un Ministère « stratège » devant se concentrer sur ses fonctions « *de conception, de pilotage et d'évaluation des politiques publiques* ». Traduction : il faut dépouiller l'administration centrale de ses missions en transférant « *la gestion des dispositifs d'intervention, d'animation ou de subvention* ». Ainsi, les grandes opérations nationales telles que les Journées du Patrimoine ou la Fête de la Musique, seraient désormais portées par les « *établissements publics têtes de réseau* ». L'autonomie des établissements publics sera encore renforcée notamment par la délégation de la gestion des ressources humaines et la masse salariale (autonomie complète de gestion). 4.500 agents actuellement gérés par le Ministère seraient concernés ! Enfin, sur les services déconcentrés, de nouveaux transferts de compétence sont annoncés avec toujours plus de suppressions d'effectifs.

Politique des archives au rabais

S'il n'y a pas assez de capacité de stockage disponible, stockons moins ! Ainsi pourrait se résumer la politique archivistique de Françoise Nyssen. Cent kilomètres linéaires par an c'est beaucoup trop ! Qu'à cela ne tienne, il suffit de réduire « *de 10 à 20 % de collecte annuelle* » pour économiser 7 millions d'euros sur cinq ans. Pour cela, pas de secret, il faut « *augmenter la sélectivité de la collecte* » et « *réduire le champ d'archivage aux documents essentiels pour les générations futures* ». De même, il est prévu « *un vaste plan de numérisation patrimoniale* » (avec quels moyens ?). C'est une logique purement shaddockienne qui est à l'œuvre comme l'illustre le document : « *conserver 100 km d'archives = coût de 6M€ par an ; numériser 100 km d'archives coûte en moyenne 36M€ = au bout de 6 ans, le coût de leur conservation est amorti [sic !]* ». Enfin, les archives connaîtront également leur lot de mutualisations au niveau régional et départemental. Quant aux Archives nationales, il est prévu de regrouper les trois SCN (Outre-Mer, Monde du Travail et Archives Nationales de Paris et Pierrefitte) dans un seul et unique service. Évidemment, de conservation et de mémoire il n'est ici nullement question. L'archive est réduite à sa plus simple expression : un objet à stocker.

La création artistique au service du capital ?

Là encore, les mesures envisagées sont avant tout d'ordre économique. La création d'un « *guichet unique* » aura pour conséquence de mettre les professionnels du spectacle vivant et de la création en grandes difficultés. La diffusion sera privilégiée au détriment de la création dans une logique toujours plus commerciale. Il est question d' « *améliorer la diffusion en augmentant le nombre de représentations [...] tout en amortissant mieux les coûts des spectacles et des expositions* ». Les opérateurs de la création subiront le même sort que les autres, à savoir : mutualisations, suppressions d'emplois, diminution des moyens, précarité... À noter également la volonté de la ministre de « *réviser les régimes spéciaux de l'Opéra et de la Comédie Française* ». Enfin, concernant le Mobilier National et la Cité de la Céramique, il est prévu de mutualiser les espaces d'expositions.

Et les médias ?

Nos collègues des médias et industries culturelles ne seront pas en reste. Exemple, les préconisations sur France-Télévision qui prévoient un véritable plan social avec des « *départs non volontaires difficiles à éviter* »

Quel que soit le secteur, le service ou l'établissement, nous sommes tous concernés.

Il y a urgence à se mobiliser et cela dès le 16 novembre.

Tous ensemble, on peut y arriver.

Arrêtons le bras des casseurs !

Pour les Franciliens, un cortège commun CGT-Culture, SNJ, FILPAC et Spectacle partira à 14 heures à l'angle du boulevard Voltaire et la rue Jean-Pierre Timbaud

Pour les agents région, rendez-vous dans vos manifestations locales. Pour plus d'information, voir le site de la CGT.

Pour accéder au document : « contribution ministérielle aux travaux du CAP2022 » rendez-vous sur le site de la CGT-Culture en cliquant sur ce lien <https://wp.me/p8l35h-2Gp>